

MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS - RAPPORTS NATIONAUX 2018

MODÈLE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS NATIONAUX

Le but de ce modèle de présentation des rapports nationaux est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan de conservation. Sa structure s'articule autour des cinq objectifs du Plan de conservation.

Le modèle servira à recueillir des informations par espèce dans toute la mesure possible. Néanmoins, si les Signataires ne disposent pas d'informations par espèce, ils peuvent fournir des informations à caractère général.

I. Informations générales

Année:

> 2018

Signataire:

> Côte d'Ivoire

Rapport soumis par:

Nom:

> YEO Napari Elisée / N'DA Kognan Degrâce

Position:

> Point Focal CMS Côte d'Ivoire / Assistant au Point Focal CMS

Institution:

> Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Adresse:

> BP V 178 Abidjan

Courriel:

> yeonapari@yahoo.fr / ndakognan@yahoo.fr

Téléphone:

> 00 225 09 34 75 48 / 00 225 05 86 86 93

Date de soumission:

> 28 septembre 2018

Contributeurs (si les contributions ont été soumises par plusieurs entités):

> Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Centre de Recherche Océanographique (CRO)

II. Objectifs du Plan de Conservation

Objectif A:

Mieux faire comprendre les populations de requins migrateurs par la recherche, la surveillance et l'échange d'informations

A1. Quelles espèces inscrites à l'Annexe I sont présentes dans vos eaux nationales?

- Alopias vulpinus*
- Carcharhinus falciformis*
- Isurus oxyrinchus*
- Sphyrna lewini*

A2. Votre gouvernement est-il en train de compiler des données pertinentes permettant de mieux faire comprendre les populations de requins migrateurs par la recherche, la surveillance et l'échange d'informations pour les espèces inscrites à l'Annexe I?

- Oui

Veillez choisir dans la liste ci-dessous toutes les espèces pour lesquelles votre gouvernement compile des données :

Por favor, elija todas las especies para las cuales su gobierno está recopilando datos de la siguiente lista:

- Alopias vulpinus*
- Carcharhinus falciformis*
- Isurus oxyrinchus*
- Sphyrna lewini*

Alopias vulpinus - veuillez indiquer, pour cette espèce, les domaines pour lesquels des données sont compilées et fournir des détails sur la recherche, les initiatives, les programmes et les activités de surveillance :

- Données démographiques (effectifs, dynamique, structure et abondance)

Carcharhinus falciformis - veuillez indiquer, pour cette espèce, les domaines pour lesquels des données sont compilées et fournir des détails sur la recherche, les initiatives, les programmes et les activités de surveillance :

- Données démographiques (effectifs, dynamique, structure et abondance)

Isurus oxyrinchus - veuillez indiquer, pour cette espèce, les domaines pour lesquels des données sont compilées et fournir des détails sur la recherche, les initiatives, les programmes et les activités de surveillance :

- Données démographiques (effectifs, dynamique, structure et abondance)

Sphyrna lewini - veuillez indiquer, pour cette espèce, les domaines pour lesquels des données sont compilées et fournir des détails sur la recherche, les initiatives, les programmes et les activités de surveillance :

- Données démographiques (effectifs, dynamique, structure et abondance)

Objectif B:

Veiller à la durabilité de la pêche dirigée et non dirigée de requins

B1. Y-a-t-il des espèces inscrites à l'Annexe I capturées dans vos eaux nationales (prises ciblées ou prises accessoires) et dans quelle quantité?

- Oui

Please select from the list below

- Alopias vulpinus*
- Carcharhinus falciformis*
- Isurus oxyrinchus*
- Sphyrna lewini*

Alopias vulpinus

Veillez indiquer, pour cette espèce, la quantité capturée en tant que prise ciblée et/ou prise accidentelle, l'unité (p. ex. kg, tonnes) et la spécification (p. ex. sec, habillé, congelé) :

- Prise accidentelle

> entre 0.61 tonnes/an et 26.84 tonnes/an

Pour les spécimens capturés accidentellement, veuillez fournir des détails sur leur destin :

Commerce national

Carcharhinus falciformis

Veuillez indiquer, pour cette espèce, la quantité capturée en tant que prise ciblée et/ou prise accidentelle, l'unité (p. ex. kg, tonnes) et la spécification (p. ex. sec, habillé, congelé) :

Prise accidentelle

> entre 2.83 tonnes/an et 44.48 tonnes/an

Pour les spécimens capturés accidentellement, veuillez fournir des détails sur leur destin :

Commerce national

Isurus oxyrinchus

Veuillez indiquer, pour cette espèce, la quantité capturée en tant que prise ciblée et/ou prise accidentelle, l'unité (p. ex. kg, tonnes) et la spécification (p. ex. sec, habillé, congelé) :

Prise accidentelle

> entre 27.57 tonnes/an et 40.01 tonnes/an

Pour les spécimens capturés accidentellement, veuillez fournir des détails sur leur destin :

Commerce national

Sphyrna lewini

Veuillez indiquer, pour cette espèce, la quantité capturée en tant que prise ciblée et/ou prise accidentelle, l'unité (p. ex. kg, tonnes) et la spécification (p. ex. sec, habillé, congelé) :

Prise accidentelle

> entre 0.41 tonnes/an et 9.21 tonnes/an

Pour les spécimens capturés accidentellement, veuillez fournir des détails sur leur destin :

Commerce national

B2. Quelles mesures de gestion (soyez aussi précis que possible) sont en place pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE, et quand ont-elles été appliquées?

Des mesures de gestion sont en place

Veuillez fournir des détails

> Des mesures ont été prévues dans la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture (article 11).

B3. Votre pays a-t-il interdit la capture d'espèces figurant à l'Annexe I de la CMS?

Oui

Veuillez décrire les mesures de protection et les raisons des exceptions éventuelles et fournir des références aux documents de politique générale (législation, plans de gestion, etc.).

> Des mesures ont été prévues dans la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture (article 11).

Objectif C:

Assurer dans la mesure du possible la protection des habitats critiques, des couloirs de migration et des stades critiques du cycle de vie des requins

C1. Votre pays protège-t-il les habitats des espèces inscrites à l'Annexe I du MdE?

Oui

Veuillez décrire les mesures prises pour protéger l'aire, indiquez quand l'aire était protégée et la superficie de l'aire.

> Des mesures ont été prévues dans la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture.

Objectif D:**Sensibiliser davantage le public aux menaces pesant sur les requins et leurs habitats, et accroître la participation du public aux activités de conservation**

D1. Votre Gouvernement prend-t-il des mesures pour mieux faire connaître au public les requins migrateurs?

No

Objectif E:**Renforcer la coopération nationale, régionale et internationale**

Votre pays a-t-il identifié des domaines où la coopération entre États est nécessaire pour assurer la réussite des activités de conservation et de gestion?

Oui

Expliquez:

> Les domaines identifiées sont la recherche scientifique et la surveillance

E2. Votre pays s'est-il engagé avec d'autres États pour travailler dans ces domaines?

Non

E3. Votre pays a-t-il coopéré avec d'autres pays pour créer des capacités et/ou des compétences institutionnelles dans:

Oui

Veillez sélectionner, parmi les options ci-dessous, les domaines de coopération respectifs et fournir d'autres détails, le cas échéant, dans les zones de texte :

Identification des requins

> Rédaction du Guide d'identification des requins de l'océan atlantique en partenariat avec le CICTA (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique)

III. Veuillez donner toute information supplémentaire concernant le Plan de conservation relatif aux espèces inscrites à l'Annexe 1 ou, en général, des informations sur ce que vous savez au sujet des requins dans vos eaux nationales.

Expliquez:

> Nous avons sept (07) espèces de requins dans nos eaux nationales dont quatre (04) sont migratrices: *Alopias vulpinus*, *Carcharhinus falciformis*, *Isurus oxyrinchus* et *Sphyrna lewini*.

Les trois (03) autres espèces sont: *Prionace glauca*, *Sphyrna zygaena* et *Carcharhinus brevipinna*.

Les captures sont abondantes pour le *Carcharhinus brevipinna* dont la quantité des prises accidentelles varie entre 78.72 tonnes/an (2008) et 110.67 tonnes/an (2011).

IV. Avez-vous relevé des lacunes ou des besoins dans le domaine de la recherche, du renforcement des capacités, de la formation, de la collecte de données, etc. importants pour la conservation des espèces visées à l'Annexe 1?

Expliquez:

> Les besoins peuvent se résumer en ces points suivants:

1. Défaut d'embarcation pour intensifier les recherches et la surveillance.
2. Manque de moyens financiers pour l'achat de spécimens en vue d'approfondir les recherches telle que, parmi tant d'autres, celles en cours sur le régime alimentaire des espèces de requins de nos eaux nationales.
3. Manque de matériels roulants pour la surveillance et le contrôle des pirogues qui débarquent à quai où sur les étals.

